

# Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

Séance du 24 novembre 2022

Le vingt-quatre novembre deux-mille vingt-deux à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 15 novembre 2022.

**Présents :** MM. MESTRALLET Jean-Claude, Aline MESTRALLET, Christophe ESQUENET, Caroline GUCHER, Nicolas COUTIER, Boban LECIC, Sabine DIAS MAGALHAES, Ronald VALLANT.

**Absents excusés :**

La séance est ouverte à 19 H 30

Présence de 1 administré.

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Mme Aline MESTRALLET est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

En début de séance le compte-rendu de la séance du 20 octobre 2022 est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Rappel de l'ordre du jour :

- Délibération demande de subvention FDEC pour jeux parc communal et 4eme tranche sécurisation
- Délibération demande de subvention REGION pour 4eme tranche sécurisation
- Délibération refacturation heures agent technique au SIVU année scolaire 2021/2022
- Délibération choix des entreprise bâtiment technique
- Délibération réfection réseau EP – Choix du devis
- Délibération adhésion CNAS
- Point urbanisme
- Repas des aînés
- Retour réunions syndicales et interco
- Questions et informations diverses

**Ajout délibération à l'ordre du jour :** Délibération demande de subvention dans le cadre de la DETR 2023 (Etat)

## **I. Délibération – demande de subvention dans le cadre de la DETR 2023 (Etat) (Délibération N° 1)**

Le Maire rappelle le projet de la 4eme tranche de sécurisation (Eglise → Mollaret)

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une demande auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DETR 2023.

Pour rappel le montant estimatif est le suivant : 269 000 € HT

Aussi conformément au courrier en date du 8 août 2022, nous pouvons redemander l'aide de l'Etat sur le dossier d'enfouissement des réseaux de l'église vers la place Paul MASSET à hauteur de 200 000€ HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande aux services de l'Etat dans le cadre de la DETR la subvention maximum pour la réalisation du projet de la 4eme tranche de sécurisation (Eglise → Mollaret) pour un montant de 269 000 € HT.
- Re demande l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR la subvention maximum pour la réalisation du projet d'enfouissement des réseaux de l'église vers la place Paul MASSET à hauteur de 200 000€ HT.

## **II. Délibération demande de subvention au titre du FDEC (Délibération N° 2)**

Le Maire rappelle les projets de la 4eme tranche de sécurisation (Eglise → Mollaret) ainsi que le changement des jeux de l'air de jeux du parc communal

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une demande auprès des services du Département dans le cadre du FDEC.

Pour rappel les montants estimatifs sont les suivants :

- 4eme tranche de sécurisation (Eglise → Mollaret) : 269 000 € HT
- Changement des jeux de l'air de jeux du parc communal : 21 142.40 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande au Département dans le cadre du FDEC la subvention maximum pour la réalisation des projets de la 4eme tranche de sécurisation (Eglise → Mollaret) pour un montant de 269 000 € HT et du changement des jeux de l'air de jeux du parc communal pour un montant de 21 142.40 € HT.

### **III. Délibération demande de subvention REGION (Délibération N°3)**

Le Maire rappelle le projet de la 4eme tranche de sécurisation (Eglise → Mollaret) ainsi que le changement des jeux de l'air de jeux du parc communal

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une demande de subvention auprès de la Région.

Pour rappel les montants estimatifs sont les suivants :

- 4eme tranche de sécurisation (Eglise → Mollaret) : 269 000 € HT
- Changement des jeux de l'air de jeux du parc communal : 21 142.40 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande à la Région la subvention maximum pour la réalisation du projet de la 4eme tranche de sécurisation (Eglise → Mollaret) pour un montant de 269 000 € HT et du changement des jeux de l'air de jeux du parc communal pour un montant de 21 142.40 € HT.

### **IV. Délibération refacturation heures agent technique au SIVU année scolaire 2021/2022 (Délibération n°4)**

Le Maire rappelle que la commune met à disposition son agent technique au profit du SIVU Scolaire le Castelet, il demande à ce que ces heures soient facturées au SIVU Scolaire le Castelet.

Pour rappel le taux horaire de l'agent technique est de 20.66 CC. La liste exhaustive des travaux réalisés a été mise à jour pour la période du 01/09/2021 au 31/08/2022. Durant cette période l'agent a effectué pour le compte du SIVU Scolaire le Castelet 127 heures. Soit un montant total de 2 623.82€ CC.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la refacturation de ces heures au SIVU Scolaire le Castelet et autorise le Maire à émettre le titre au SIVU Scolaire le Castelet.

### **V. Délibération choix des entreprise bâtiment technique (Délibération n°5)**

Monsieur Le Maire rappelle qu'en date du 17/10/2022 les élus ont procédé à l'ouverture des plis, en présence du bureau d'étude B CHIC.

Voici les récapitulatif:

LOT	N° de l'offre	ESTIMATION AU CHIFFRE 32/01/22	MONTANT OFFRE HT	COMPARAISON PRIX MOYEN CONSULTATION
<b>LOT N°1 - TERRASSEMENT - gros œuvre vrd</b>		127 500,00 €		155 663,75 €
	bois vrd:			
	LAUZIERE GROS ŒUVRE	4a	183 235,60 €	
	TP MANNO	7	136 129,13 €	
	GREG CONSTRUCTIONS	10	156 207,40 €	
<b>LOT N°2 - CHARPENTE</b>		47 900,00 €		46 512,93 €
	TOITS ET CHARPENTE DOMENGET	2	49 352,90 €	
	LAUZIERE GROS ŒUVRE	4b	54 145,90 €	
	ETS BERTHIER	17	66 628,00 €	
	REVERDY CHARPENTE	16	46 388,34 €	
<b>LOT N°3 - MENUISERIES EXT INT</b>		19 900,00 €		19 260,00 €
	YVES GIACOLETTO	3	21 330,00 €	
<b>LOT N°4 - CLOISONS DOUBLAGES</b>		11 200,00 €		9 153,20 €
	MILLION	1	9 547,50 €	
	KARAMAN FILS	9	8 717,00 €	
<b>LOT N°5 - CARRELAGE</b>		7 900,00 €		4 912,20 €
	CRC	11	4 385,41 €	
<b>LOT N°6 - ELECTRICITE</b>		19 900,00 €		22 277,20 €
	MONCENIX LARUE	8	27 248,37 €	
	BAZIN	13	23 614,75 €	
	DEROST	14	23 098,50 €	
<b>LOT N°7 - PLOMBERIE SANITAIRE</b>		6 500,00 €		6 500,00 €
	L'ART DU CVC	5	6 500,00 €	
	GAUDIN ET FILS	12	7 179,19 €	
<b>LOT N°8 - FACADE</b>		8 900,00 €		15 777,20 €
	GF FACADES	6	14 596,20 €	
	GRECY FACADES	15	12 930,20 €	
			<b>HT</b>	<b>259 478,58 €</b>
			Tva	51 895,72 €
			Ite	313 374,30 €
			MONTANT HT PAR m²	159,03
				1 631,12 € /m²

Le conseil municipal, après avoir étudiés les offres, délibère à l'unanimité et choisi pour chaque lot les l'entreprises suivantes :

- Lot 1 : Terrassement – gros œuvre : TP MANNO à hauteur de 136 129.13€ HT
- Lot 2 : Charpente : REVERDY CHARPENTE à hauteur de 46 388.34€ HT
- Lot 3 : Menuiseries extérieures et intérieures : MENUISERIE DU GRAND ARC - YVES GIACOLETTO à hauteur de 21 330.00€ HT
- Lot 4 : Cloisons Doublages : KARAMAN FILS à hauteur de 8 717.00€ HT
- Lot 5 : Carrelage : CRC à hauteur de 4 385.41€ HT
- Lot 6 : Electricité : BAZIN à hauteur de 23 614.75€ HT
- Lot 7 : Plomberie – Sanitaire : L'art du CVC à hauteur de 6 500€ HT
- Lot 8 : Façade : GRECY FACADES à hauteur de 12 930.20€ HT
- Les élus autorisent le maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

## VI. Délibération réfection réseau EP

Le Maire rappelle qu'une partie du réseau d'eau pluviale au Mollaret doit être repris. 3 devis ont été reçu :

- Entreprise BLANC FERES TP : 13 654€ HT
- EUROVIA : 26 646.72€ HT
- EIFFAGE : 17 301.80 € HT

Un 4eme devis va être demandé. Le choix du devis sera fait lors du prochain conseil municipal.

## VII. Délibération adhésion CNAS (Délibération N° 6)

A ce jour, la commune adhère auprès de l'amicale du personnel de la Rochette. Aucune action est assurée envers les agents hormis 35€ par enfants de – de 18 ans à Noël. Pour information la cotisation 2022 s'élevait à 185.34€. Une rencontre a eu lieu avec JC MESTRALLET et le CNAS. Cet organisme offre un large service auprès des agents. Le cout est de 212€/an/agent. A noter que les agents qui bénéficient déjà du CNAS ne seront pas adhérents par le biais de la commune. Il convient aussi de définir les modalités d'accession.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** adhérer au CNAS
- **DECIDE** que l'ensemble des agents, ayant un contrat minimum de 1 an, pourra en bénéficier (titulaires et contractuels)
- **DECIDE** de faire signer demande d'adhésion ou non à chaque agent

### VIII. Point urbanisme

Au 24 novembre 2022 la commune a enregistré 0 permis de construire, 14 déclarations préalables, 1 transfert de permis délivré et 12 certificats d'urbanisme 1 permis modificatif.

### IX. CCAS - repas des aînés

Le repas est fixé au samedi 03/12/22 à 11h45 à la salle polyvalente. Le Maire et Président du CCAS souhaite préciser que le choix des membres du CCAS sur la non distribution des colis, ne lui convient pas et en a fait part aux membres du CCAS en amont de cette décision.

Les membres du CCAS indique le but est d'avoir un moment de convivialité. Le colis n'est pas là pour favoriser le partage entre les habitants et l'esprit d'appartenance au village.

### X. Retours réunions syndicats et interco

Le Maire fait un retour sur la dernière réunion du SISARC et de l'intercommunalité.

### XI. Questions et informations diverses

#### **a. Aide de l'Etat – facture électricité**

Face à la flambée des prix de l'électricité l'Etat prendra à sa charge directement la part de la facture correspondant à la moitié de l'écart entre le prix du marché et le seuil de 325€ MW/H fixé par le gouvernement. A noter qu'aucune démarche administrative devra être effectuée par les collectivités. Les fournisseurs d'électricité factureront directement cette part à l'Etat.

#### **b. Chômage dans la fonction public territoriale**

Le Maire fait part d'un échange de mail avec le CDG. Ce point sera retravaillé avec le CDG pour affiner l'ensemble des modalités.

#### **c. Courrier du Département éclairage RD925**

Le Maire rappelle aux élus qu'il a sollicité le Département concernant l'éclairage sur la RD925. Il fait part de la réponse négative du Département en date du 10 11 2022 pour la prise en charge des intersections des 2 entrées de village et RD925.

#### **d. Panneaux suite a arrêté conjoint – véhicules à moteurs**

Le Maire indique qu'un arrêté conjoint entre 11 communes a été pris en date du 18 07 2022. Celui-ci régleme l'accès aux véhicules à moteurs sur certaines voies et portions de voies. Un mail à été reçu de l'ONF en date du 28 10 2022 demandant aux communes de notifier cet arrêté par des panneaux afin d'en informer les usagers.

#### **e. Cérémonie des vœux**

La cérémonie de vœux 2023 est prévue le samedi 21/01/2023 17h30 salle polyvalente.

#### **f. Four communal – Beaujolais nouveau**

La municipalité remercie la forte présence des administrés lors du beaujolais primeur le 18/10/2022 au four communal. Cette soirée conviviale démontre l'attachement et le renfort du lien social dans notre village.

La secrétaire de séance  
Aline MESTRALLET

Le Maire  
Jean-Claude MESTRALLET


